



N° 11/2021/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	04/03/2021
Date d'affichage	04/03/2021
Date de séance	10/03/2021

L'an deux mille-vingt-un, le dix du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	27	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	05	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	32	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
		PERRY Tarona, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		RUA Claude, Conseiller Municipale		X	Titaua VIVISH	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo VIVISH	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Saindy HIRIGA	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Patricia LENOIR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Conseiller Municipal	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		SUHAS Mata, Conseillère Municipale		X	Béatrice LUCAS	X		
		ATANI Hérolde, Maire-Délégué de Pueu	X			X		
		NENA Naura, Conseillère Municipale		X				

Délibération N°11/2021/CTE
Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2021 de la commune de Taiarapu-Est.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux

Formant la majorité des membres en exercice.



RAPPORT DE PRESENTATION
N° 11/2021/CTE

OBJET : Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2021 de la commune de Taiarapu-Est.

P.J : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales (*Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT*), le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le processus budgétaire pour l'ensemble des communes comptant plus de 3 500 habitants (pour rappel 12 701 habitant pour la commune au dernier recensement de 2017).

Il permet de témoigner de la santé financière de la commune, de présenter un état des lieux de l'exécution budgétaire de l'année précédente et enfin de définir les objectifs majeurs de l'exercice en cours. Toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est tributaire, sous peine d'illégalité, de la tenue en amont du DOB (acté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget).

Outil de pilotage financier permettant à l'organe décisionnel de se positionner sur les grands projets à mener (projets structurant, investissements prioritaires), et de fixer des cibles dans une démarche prospective qui permettra de poser un cadre clair sur les ambitions politiques de gestion et stratégies de court, moyen, voire long terme (à l'instar d'un programme pluriannuel des investissements).

Un point d'honneur sera donné à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, à la fiabilisation des données, à l'innovation de l'administration dans une démarche qualité, à la mutualisation et au travail d'équipe, à la communication, aux services environnementaux et à l'équilibre de leurs budgets :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement par une politique de sensibilisation ainsi que la mise en application de procédures internes ;
- Une fiabilisation des données avec le lancement de l'adressage communal ;
- L'innovation de l'administration par la mise en place d'outils de gestion interfacés et connectés, améliorant la productivité des équipes, avec un gain de temps considérable et des données certaines ;
- La mutualisation de certains postes, via une réorganisation des services ;
- Un service complémentaire à la population à envisager par la mise en place d'une plateforme interactive, de modes de paiement facilitant (carte bancaire, paiement en ligne...);
- Compte tenu des compétences d'attribution incombant aux communes (eau potable, assainissement, collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux), des études seront lancées pour revoir notamment la programmation (2021-2023) de l'adduction

en eau potable. Un plan de gestion des déchets pourra être mis en place afin d'optimiser le fonctionnement du service, d'affiner la connaissance des coûts et de réviser la tarification en place, l'assainissement étant une compétence transférée de fait par la création de la communauté des communes TEREHEAMANU et l'adoption de ses statuts par les communes membres, le transfert des moyens pourra être opéré à compter de 2021.

En pièce jointe le rapport d'orientation budgétaire présenté à la commission n°1 le jeudi 25 février 2021 faisant le point sur la conjoncture locale, les recettes de la commune pour 2021, les tendances et cibles de la commune pour l'exercice en cours, les opérations d'investissement en cours et à venir ainsi que les financements éventuels, un point de situation par commune associé ainsi que les projets transversaux, l'état de la dette et les ratios financiers obligatoires.

Tel est l'objet de la réunion.



DELIBERATION N°11/2021/CTE du 10/03/2021

Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2021 de la commune de Tairapu-Est

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu l'avis favorable de la commission 1 en charge des finances réunie le jeudi 25 février 2021 ;
- Vu le rapport d'orientation budgétaire 2021 ;
- Oui l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 10 mars 2021

ADOPTE

Article 1er : Le conseil municipal de Tairapu-Est prend acte de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et des déchets de la commune de Tairapu-Est.

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire

JAMET Anthony

Le Maire de la Commune de TAIARAPU-EST, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie Française le18 MARS 2021.....



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Commune de Tairapu-Est

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires est instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26) :

- Pour les communes de plus de 3 500 habitants (12 701 habitants pour Tairapu-Est au dernier recensement de 2017)
- En absence de DOB, l'ensemble des délibérations ultérieures sont entachées d'illégalité
- Il est adopté dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de la commune

Ce débat est l'occasion pour l'exécutif :

- D'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il est tourné vers l'avenir et annonce les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de chaque section du budget (fonctionnement et investissement), avec une précision apportée sur les hypothèses retenues notamment concernant les recettes liées aux dotations, aux concours financiers sur les opérations en cours et à venir, sur les recettes fiscales et d'exploitation ;
- Dans le prolongement de cette démarche de prospective financière, ce débat donne des indications sur le plan pluriannuel d'investissement de la commune et la programmation envisagée et des plans de financements envisagés ;
- De faire part de l'état de la dette et la capacité de désendettement de la commune actuel et projeté ;
- D'annoncer évolutions attendues des dépenses réelles de fonctionnement (les grands chapitres de dépenses), le scénario de prospective financière retenu et le besoin de financement de la commune.

SOMMAIRE

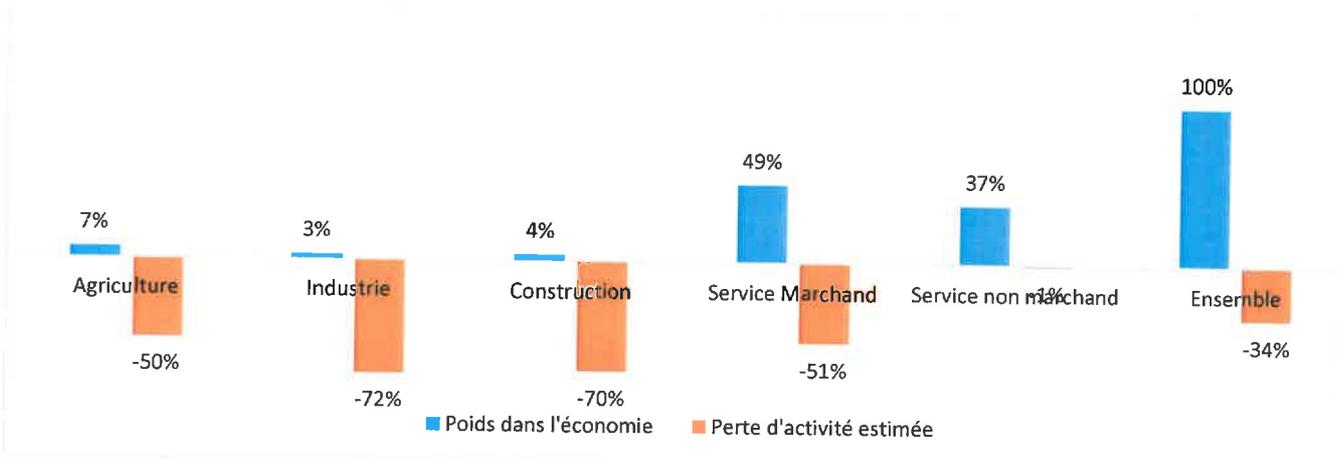
D) LA CONJONCTURE LOCALE 2020 DANS UN CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER.....	4
A) La COVID-19 met à mal l'économie de la Polynésie française (Source « Te Avei'a » - ISPF 2020).....	4
1) Une économie en souffrance	4
2) Un service non marchand opérationnel	4
3) Quelques indicateurs économiques	4
II) LES RECETTES DE LA COMMUNE	5
A) Rétrospective et dotations 2021	5
1) Les tendances	5
2) Les dotations 2021	6
B) Les ressources fiscales et les enjeux 2021 à 2026	6
1) Les tendances	6
2) Vers une hausse progressive de la TVLLP et de l'impôt foncier sur les propriétés bâties	6
C) Les produits d'exploitation et redevances communales	7
1) Rétrospective	7
2) Des tarifs revus pour les budgets annexes de l'eau et des déchets	8
3) Le volet environnemental à l'honneur	9
III) VERS UNE MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9
A) Les charges à caractère général	9
1) Etat des lieux	9
2) Cibles 2021 : une meilleure expression des besoins et la formalisation de marchés de fournitures et de services	10
B) Les charges de personnel	10
1) Une évolution des dépenses contenue en 2020	10
2) Ambition 2021 : Une politique interne pour maîtriser les coûts	10
IV) LES OPERATIONS EN COURS ET A VENIR	11
A) Les opérations lancées	11
1) Réalisations attendues pour 2021	11
2) Financements attendus sur opérations validées	11
B) Vers un plan pluriannuel de l'investissement	11
1) Les services environnementaux sur le devant de la scène	11
2) Les opérations envisagées et leur financement	12
V) L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS	14
A) L'en cours de la dette en 2021	14
1) Les emprunts	14
2) La capacité de désendettement de la commune	15
B) Les ratios financiers au 31 décembre 2020 (données du budget principal de la commune)	15
1) Les ratios de niveau	15
2) Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre	15

I) LA CONJONCTURE LOCALE 2020 DANS UN CONTEXTE SANITAIRE PARTICULIER

A) La COVID-19 met à mal l'économie de la Polynésie française (Source « Te Avei'a » - ISPF 2020)

1) Une économie en souffrance

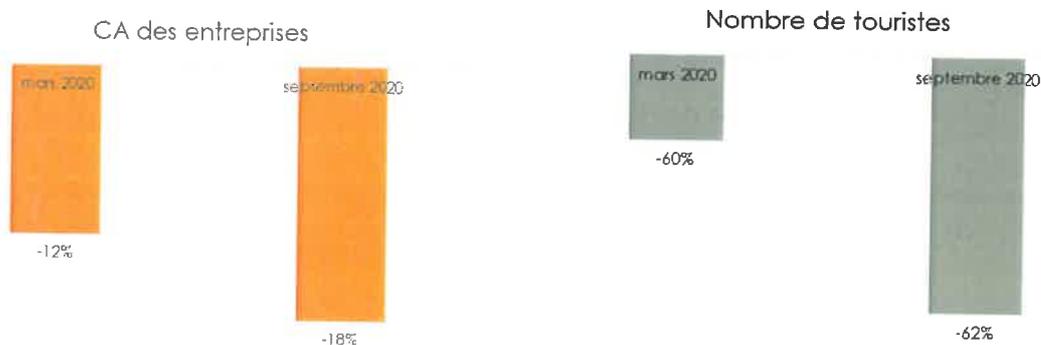
La crise sanitaire a fortement impacté la Polynésie et son économie. En effet au premier trimestre -34% d'activité sur l'ensemble des secteurs d'activité:

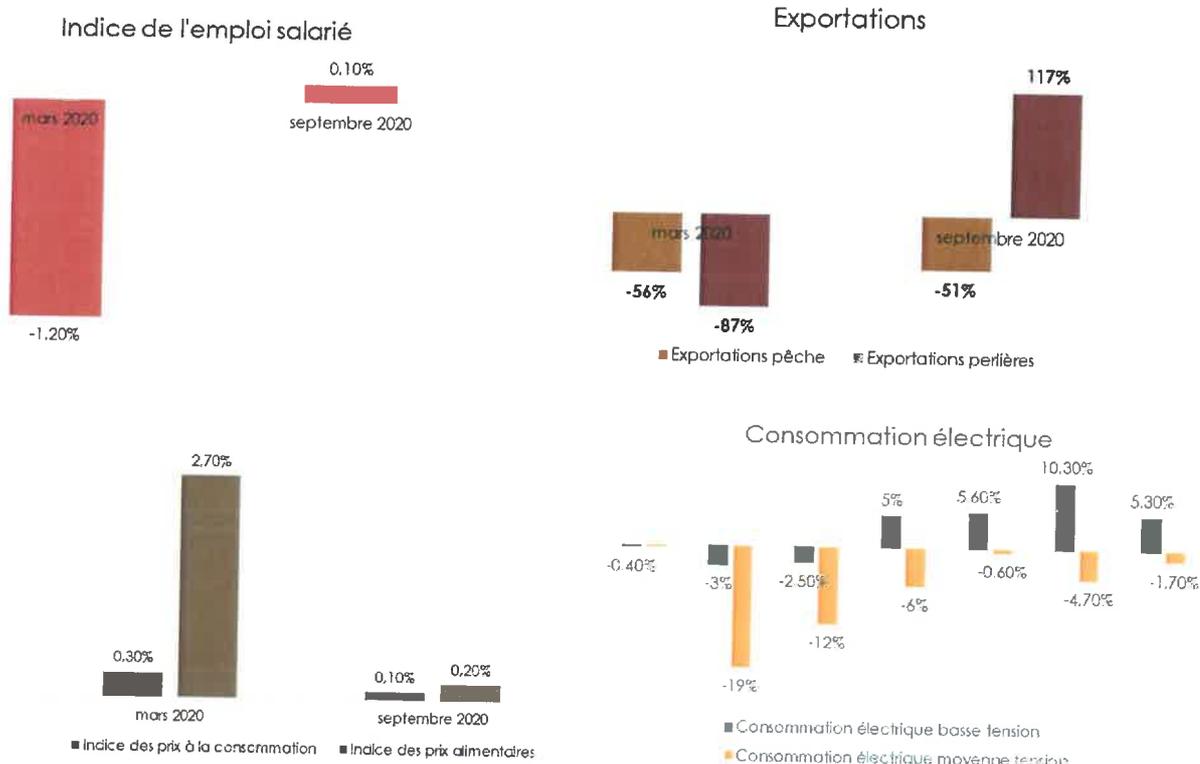


2) Un service non marchand opérationnel

- Dans ce contexte de crise sanitaire, les collectivités et administrations publiques (services non marchands), ont maintenu leur activité à 100%. Une continuité du service public au niveau de ses missions a été observée dans les communes (maintien de l'activité des services vitaux (police, pompiers, services environnementaux), adaptation de l'administration pour le maintien des services (télétravail au sein de certains établissements publics).
- Les établissements scolaires contraints de fermer, ont pu compter sur une continuité pédagogique assurée grâce au partenariat avec les communes (distribution des kits pédagogiques et mobilisation des enseignants pour des cours « à distance »).

3) Quelques indicateurs économiques

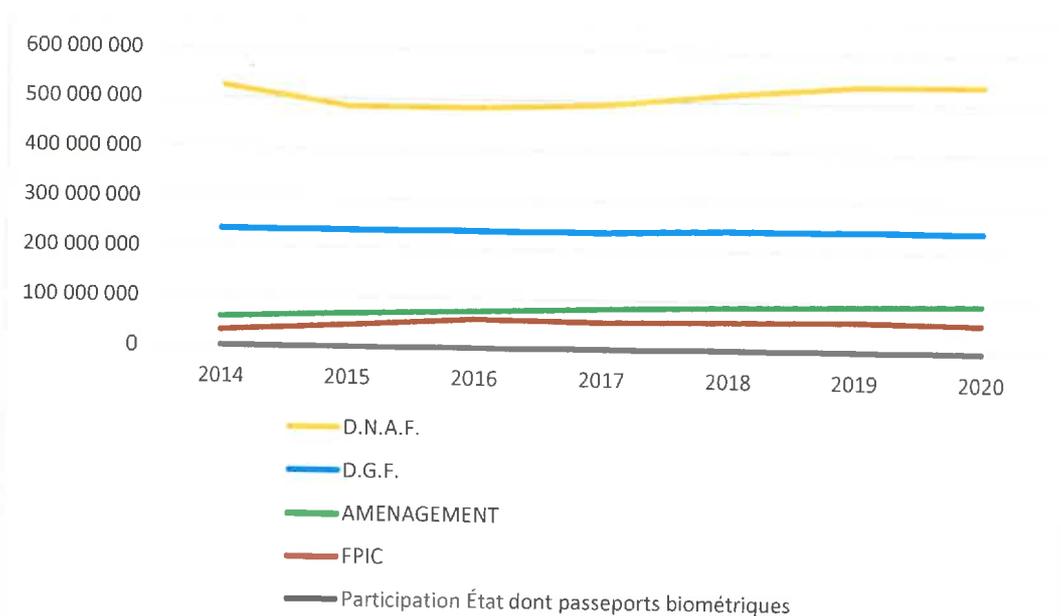




II) LES RECETTES DE LA COMMUNE

A) Rétrospective et dotations 2021

1) Les tendances



- La DNAF ainsi que l'ensemble des dotations ont des niveaux constants sur les deux derniers exercices. Pas d'évolution à noter, a contrario des charges de fonctionnement dont les niveaux de consommations restent importants et difficiles à contenir.

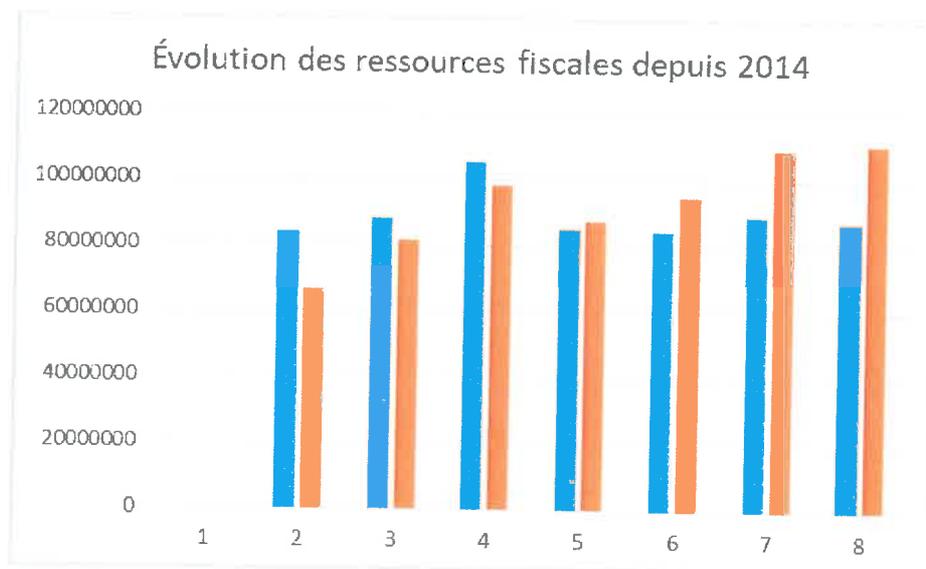
2) Les dotations 2021

- *Arrêté n°HC/0004/DIE/FIP du 05 janvier 2021 :*
 - **DNAF** : 537 448 957 F CFP, base 2020 avec une première tranche de 134 362 239 F CFP pour le premier trimestre 2021 ;
 - **DNAI** : 159 413 767 F CFP, base 2020 avec une première tranche de 39 103 440 F CFP pour le premier trimestre 2021 ;
- *Arrêté n°HC/24/DIE/BFC du 14 janvier 2021 :*
 - **DGF** : 243 494 272 F CFP, base 2020 avec 101 455 945 F CFP versés pour les acomptes de janvier à mai 2021 ;
- *Arrêté n°HC/25/DIE/BFC du 14 janvier 2021 :*
 - **DACOM** : 97 167 303 F CFP, base 2020 avec 40 486 375 F CFP versés pour les acomptes mensuels de janvier à mai 2021 ;
- **FPIC** : non connu pour l'heure, estimation de 59 000 000 F CFP, base 2020

Sont attendues pour 2021, **937 110 532 F CFP** en section de fonctionnement et **159 413 767 F CFP** en section d'investissement soit un budget global de **1 096 524 299 F CFP**.

B) Les ressources fiscales et les enjeux 2021 à 2026

1) Les tendances



- La taxe sur l'électricité augmente de presque 20 points (72 millions en 2014 contre 87 millions en 2020) ;
- Quant aux centimes additionnels, on observe une tendance plus marquée avec + 83 points depuis 2014 (de 60 millions en 2014 à 111 millions en 2020) ;

2) Vers une hausse progressive de la TVLLP et de l'impôt foncier sur les propriétés bâties

Les taux n'ont pas été revus depuis 2018. C'est donc une marge de manœuvre considérable laissée à disposition de la commune.

Délibération n°130/2016/CTE du 19 octobre 2016 :

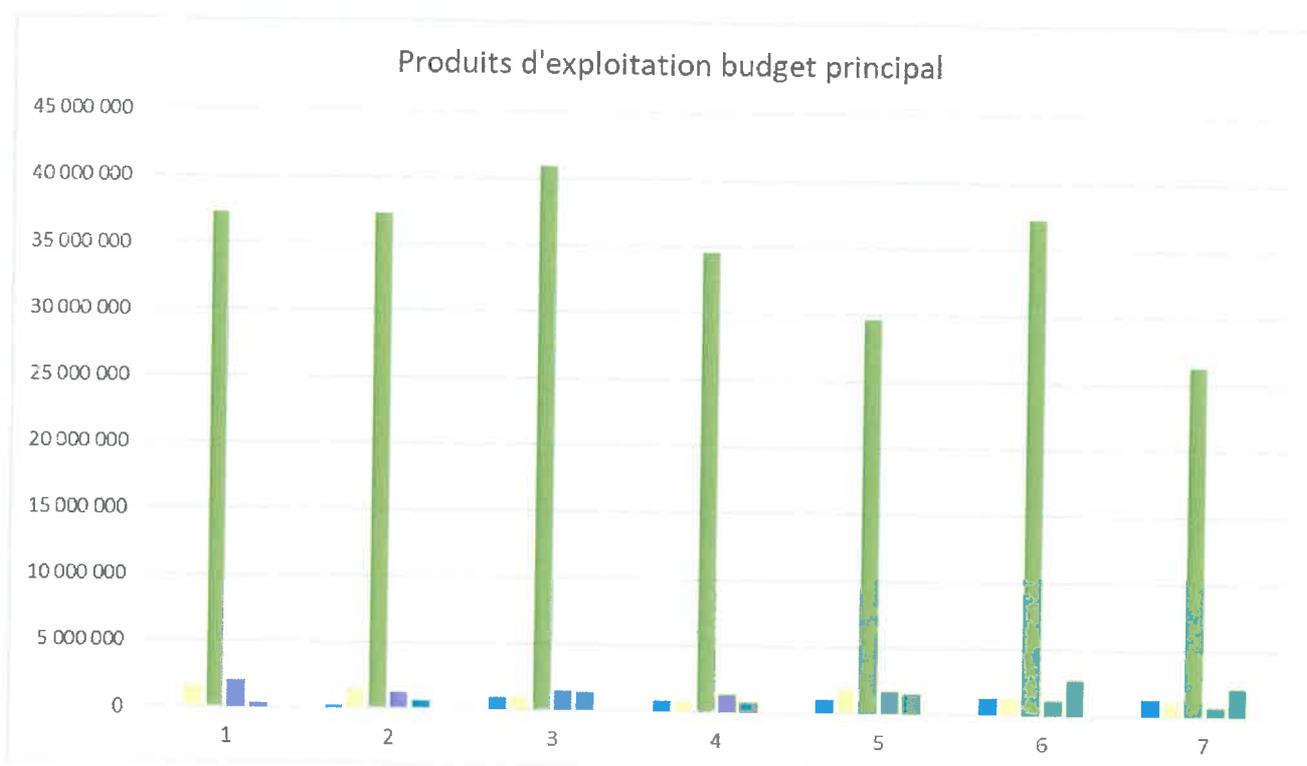
- TVLLP : taux validé par le conseil municipal 3.5% avec un plafond légal établi à 10%

- Une augmentation progressive de 2 points de 2022 à 2024 et +2.5 points en 2025 (**estimation de +38 millions à horizon 2025**)
- Impôt foncier sur les propriétés bâties : taux validé par le conseil municipal 25% avec un plafond légal établi à 50%
 - Une augmentation de 5 points de 2022 à 2026 (**estimation de +21 millions à horizon 2026**)

Ces scénarios devront faire l'objet d'une délibération du conseil municipal qui se réunira courant 2021 afin d'acter les nouveaux taux applicables sur les exercices à venir.

C) Les produits d'exploitation et redevances communales

1) Rétrospective



- Sur sept années, on note une prédominance des recettes issues de la restauration scolaire avec une moyenne estimée de 34.5 millions par année ;
- Pour l'heure les tarifs forfaitaires appliqués sont de 2 350 F CFP pour les non allocataires et de 1 350 F CFP pour les allocataires. Une refonte de ces tarifs pourrait être envisagée afin de tenir compte du réel coût de revient du repas ;
- Pour améliorer le fonctionnement du bureau des taxes et des redevances communales, le conseil municipal a validé une délibération unique regroupant tous les tarifs appliqués (délibération n°44/2020/CTE du 30/11/2020). Un travail sera mené en 2021 par les services (administratifs et équipes de terrain) sur l'ensemble des tarifs en vigueur afin de revoir (par exemple) les modalités d'application (pour les taxes d'affichage notamment) ;
- La mise en œuvre d'une politique de recouvrement pro-active à horizon 2022 devrait permettre la fiabilisation des adresses des redevables (réunions interservices envisagées (état civil, police municipale, régie) en attendant l'adressage communal) ;

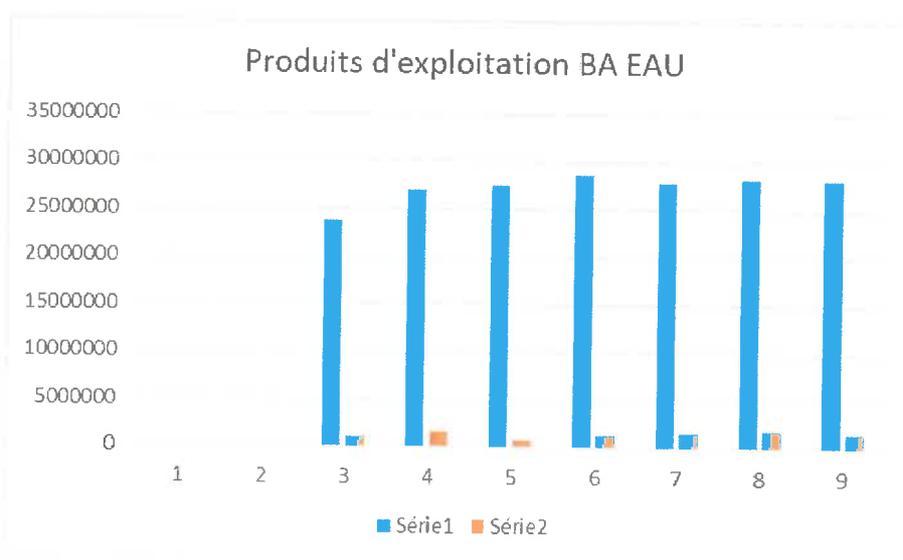
- Un marché de transport scolaire par voie maritime notifié pour une recette certaine inscrite au budget 2021:

Etat des recettes de transport scolaire par voie maritime des élèves résidents au "Fenua 'Aihere" du mois de janvier à décembre 2021

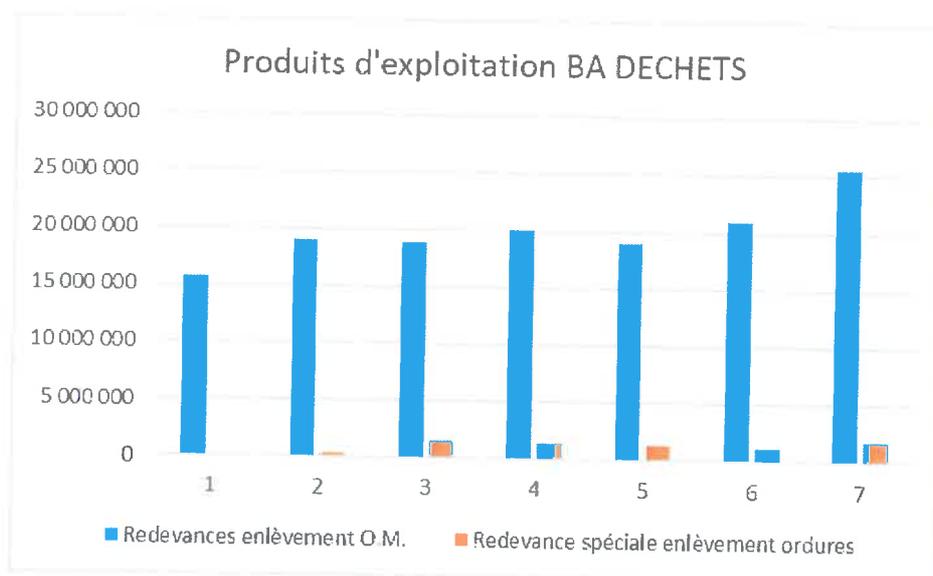
PERIODE	2021	
	Réf. Facture	Montant
Mois de Janvier	FACTURE N° 01/21	2 940 000
Mois de Février	FACTURE N° 02/21	2 842 000
Mois de Mars	FACTURE N° 03/21	4 214 000
Mois d'Avril	FACTURE N° 04/21	1 960 000
Mois de Mai	FACTURE N° 05/21	2 842 000
Mois de Juin	FACTURE N° 06/21	4 116 000
Mois de Juillet	FACTURE N° 07/21	294 000
Mois d'Août	FACTURE N° 08/21	2 940 000
Mois de Septembre	FACTURE N° 09/21	3 332 000
Mois d'Octobre	FACTURE N° 10/21	3 038 000
Mois de Novembre	FACTURE N° 11/21	3 136 000
Mois de décembre	FACTURE N° 12/21	1 470 000
TOTAL/ANNEE		33 124 000
TOTAL GENERAL		33 124 000

- De nouvelles recettes sont également en vue, telle que la mise en location d'un local secondaire pour pharmacie d'officine à la mairie de Tautira (délibération n° 07/2021/CTE du 28/01/2021, validant le principe d'implantation, l'estimation de la valeur locative est en cours) ;
- Une modernisation de l'administration par la mise en place d'outils de gestion interfacés (régies, comptabilité, service hydraulique) sera effective dès le deuxième semestre 2021. Un gain de temps considérable pour le personnel, la fiabilité des données partagées, et un service supplémentaire à la population (visibilité des consommations sur une plateforme interactive à mettre sur le site communal, le paiement en ligne ou par carte bancaire envisagés à horizon 2022-2023 pour les redevances eau, déchets et factures de cantines).

2) Des tarifs revus pour les budgets annexes de l'eau et des déchets



- Les redevances s'élèvent à 28 millions soit 90% des produits d'exploitation du budget annexe de l'eau ;
- Par délibération n°60/2020/CTE du 17 décembre 2020, le conseil s'est exprimé sur la révision à la hausse des redevances de consommation en eau à compter de 2021. De plus, la commune envisage également la pose de compteurs d'eau sur les mairies ainsi que sur l'ensemble des bâtiments communaux, de rénover son réseau hydraulique et d'équiper l'ensemble des foyers de compteurs. Ces dispositions, couplées à des efforts certains de maîtrise des coûts de fonctionnement, devraient permettre de tendre vers un équilibre financier du budget annexe.



- Les redevances représentent 93% des produits d'exploitation (25 millions) du budget annexe des déchets ;
- À l'instar des redevances en eau, les redevances d'enlèvement d'ordures ménagères accusent une hausse à compter de 2021 (délibération n°59/2020/CTE du 17 décembre 2020). Par ailleurs, la commune s'attèlera à revoir l'ensemble des tarifs (notamment ceux appliqués aux professionnels) et à procéder très prochainement à la facturation au budget principal de la collecte des déchets des mairies et bâtiments communaux. Enfin, elle s'engage à œuvrer pour la mise en place d'une tarification incitative et une sensibilisation plus forte au tri des déchets.

3) Le volet environnemental à l'honneur

- Vers une revalorisation des déchets : beaucoup de déchets organiques produits dont une grande partie est gâchée et jetée dans le bac gris. Une sensibilisation de la population sur le compostage des déchets et pourquoi pas une participation de la commune à l'acquisition de composteur individuel pourra être présentée au conseil municipal.

III) VERS UNE MAÎTRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A) Les charges à caractère général

1) Etat des lieux

- Budget principal : 215 millions en 2020 soit 10% de moins qu'en 2019. Des frais de carburant moins importants (-23%) et une économie générale de près de 24 millions sur le chapitre.
- Budget annexe de l'eau : 64.4 millions dont 34.6 millions en frais d'électricité, 4.8 millions en dépenses de petit équipement, 4.8 millions en contrats et locations, plus de 14 millions en dépenses de travaux sur le réseau

- Budget annexe des déchets : 11.6 millions *dont 3 millions en frais de carburant, 4 millions en dépenses de petit équipement et 2.6 millions pour l'entretien et la réparation de véhicules* et 57 millions de contribution au SMO FENUA MA pour le traitement des déchets.
- 2) Cibles 2021 : une meilleure expression des besoins et la formalisation de marchés de fournitures et de services
- Une baisse de 10% à 15% escomptée dès 2021 soit une économie de 31.7 millions (21 millions au budget principal, 9.6 millions au budget annexe de l'eau, 1.1 millions au budget annexe des déchets)
 - Une meilleure expression des besoins nécessaire pour permettre la formalisation des marchés, contrats et conventions utiles au bon fonctionnement des services (équipements de protection individuelle, matériaux de construction, entretien des véhicules, entretien des bâtiments...)
 - Un volet « santé » privilégié à l'image du marché de denrées alimentaires dont les critères d'attribution ont été revus incluant désormais « fraîcheur » et « développement durable ». Une alimentation de qualité pour nos jeunes populations qui tient compte de l'évolution inquiétante des habitudes alimentaires, une sensibilisation à la pratique d'une activité sportive pour les jeunes et moins jeunes, pour laquelle un projet de participation de la commune à l'acquisition de vélos pourra être envisagé.
 - Une communication accrue au sein des cantines scolaires pour la sensibilisation au gaspillage alimentaire (affiches, réunion de coordination avec le personnel enseignant et le personnel communal). Les dépenses en denrées alimentaires pèsent sur le budget communal. Le conseil municipal a validé une meilleure qualité des produits servis aux enfants, un apprentissage du goût dès le plus jeune âge, la réduction des produits sucrés et la valorisation des fruits et légumes locaux. Une assiette saine qui devra s'accompagner de manières « saines » donc une rigueur demandée aux établissements scolaires du premier degré afin de réduire la quantité de déchets dans les poubelles (un premier service basé sur les besoins nutritionnels des enfants en fonction de leur âge, les services suivants à la « demande » bien entendus). L'idée n'étant pas de restreindre les élèves à une quantité donnée, mais bien de réduire le gaspillage alimentaire et les quantités d'aliments gâchées.

B) Les charges de personnel

1) Une évolution des dépenses contenue en 2020

- **Budget principal** : 679 millions (cotisations patronales, visites médicales, cotisations CGF incluses). Des charges constantes avec un niveau d'évolution à maîtriser.
- **Budget annexe de l'eau** : 44.9 millions, un niveau de consommation quasiment similaire sur deux exercices consécutifs.
- **Budget annexe des déchets** : 47 millions pour 2020 soit près de 10% de dépenses supplémentaires par rapport à 2019.

2) Ambition 2021 : Une politique interne pour maîtriser les coûts

Afin de maîtriser les coûts et compte tenu que les services environnementaux (eau et déchets) sont gérés par la commune elle-même, il apparaît complexe d'envisager une réduction de ces postes de dépenses.

Certaines propositions à retenir :

- Valider une politique interne portant sur les heures supplémentaires (*validation d'une procédure commune en 2021 et diffusion d'une note de service*)
- Valider un règlement intérieur applicable à l'ensemble du personnel (2022-2023)
- Valider des règlements de services (eau, déchets et autres services) (2022-2023)

- Mutualiser certains postes afin de venir en soutien aux services en situation de sous-effectif (2021-2023) et recourir au recrutement en dernier ressort
- Procéder aux recrutements des cadres et cadres intermédiaires vacants faisant suite à la réorganisation optimisée des services pour laquelle un audit organisationnel est en cours (2021-2023)
- Envisager la suppression de certains postes budgétaires vacants afin de dégager la commune de son obligation d'inscription de crédits budgétaires correspondants (2021-2022)

IV) LES OPERATIONS EN COURS ET A VENIR

A) Les opérations lancées

1) Réalisations attendues pour 2021

- L'acquisition du camion-citerne rural moyen au deuxième semestre 2021
- L'avancement des études préalables à la reconstruction de l'école Ohi Teitei
- L'avancement des projets CRSD
- L'acquisition d'un BOM 5m³ au premier semestre 2021
- Le récapitulatif du SDAEP commandé en 2020 (reçu en février)
- L'acquisition d'outils de gestion (GED, Gestion financière, Gestion des régies, Gestion du service de l'eau)

2) Financements attendus sur opérations validées

- Le conseil municipal a validé la liste prévisionnelle des opérations éligibles au titre de la DETR 2020. L'enveloppe de 22 millions de la DETR est répartie sur six opérations dont trois co-financées par la Délégation pour le Développement des Communes pour lesquelles nous n'avons pas encore été notifiés de la décision d'attribution : acquisition d'un chargeur excavateur, acquisition d'une camionnette avec nacelle pour travaux en hauteur et acquisition de deux camionnettes avec plateau.
 - Les crédits correspondants à la participation financière de la commune seront inscrits au budget 2021 au niveau des chapitres opérations pour un montant cumulé de **11 711 829 F CFP** avec un réajustement mineur pour l'opération « rénovation du Fare Potee » terminée en février 2021.
 - Il est envisagé de réaliser l'ensemble de ces opérations d'ici la fin 2022.

B) Vers un plan pluriannuel de l'investissement

1) Les services environnementaux sur le devant de la scène

Au niveau des déchets :

- La réduction des coûts de fonctionnement étant nécessaire, la commune privilégiera en amont un partenariat (notamment avec l'ADEME) pour la mise en place d'un plan de gestion des déchets, des études sur la mise en place d'une station de nettoyage des véhicules (BOM et autres engins du parc roulant).

La mise en place d'une brigade verte est un projet ambitieux qui demande des moyens humains et la mobilisation de certains équipements. Ce plan de gestion des déchets permettrait d'optimiser le fonctionnement du service de collecte des déchets (nombre de ramassages en fonction des quantités d'ordures produites par la population, quels types de véhicules à mettre à disposition des équipes, le nombre de personnels nécessaire...).

Au niveau de l'eau :

- Amélioration de la qualité des captages **en 2021** :

FAAONE – PAPEIVI	Achat de grilles coanda	702 450
	Réhabilitation captage	250 000
	Sous-total Papeivi	952 450
PUEU – TEHORO	Achat de grilles coanda	702 450
	Réhabilitation captage	450 000
	Sous-total Tehoro	1 152 450
AFAAHITI - OOPU	Achat de grilles coanda	532 502
	Réhabilitation captage	250 000
	Sous-total Oopu	782 502
Total pour les trois captages		2 887 402

- Renouvellement du parc roulant (6 380 000 F CFP à l'achat pour deux véhicules, ou 2 261 160 F CFP pour deux véhicules en leasing) ;
- L'aménagement d'un bureau à l'étage au niveau de l'atelier **en 2021** (*dépense estimée de 1,2millions*) ;
- Rénovation du réseau AEP, et pose des compteurs sur l'ensemble du territoire (433 millions selon SDAEP de 2015 *pour lequel une actualisation sera commandée en 2021*, travaux réalisés à horizon 2024) ;
- Potabilisation de l'eau (565 millions pour une réalisation à horizon 2024)

2) Les opérations envisagées et leur financement

- Par délibération n°37/2020/CTE du 14/09/2020, le conseil municipal a validé le plan de financement pour la mise en œuvre du programme révisé de travaux AEP à court terme – Phase 2 (2016-2017) de SDAEP lot 4 – Afaahiti allégé d'un montant total de **78 078 491 F CFP**, avec une participation du FIP à hauteur de 40% de la DDC pour 40% et de la commune pour 20% (15 615 699 F CFP). Ce dernier sera amendé prochainement en fonction du contrat de projet 2021.
- L'acquisition d'un PEL JOB pour le service hydraulique d'un montant de 7 678 713 F CFP :
 - 40% DETR (2 652 797 F CFP)
 - 40% DDC (2 652 797 F CFP)
 - 20% commune + TVA (2 373 119 F CFP)
- Les études sur la mise en place d'une station de lavage de véhicules à chiffrer avec un co-financement par l'ADEME (2021-2022)
- L'adressage communal avec un co-financement FIP à hauteur de 80% pour les études, un dossier technique est en cours de rédaction (2021-2025)

Un état des lieux a été fait courant février dans les mairies des communes associées pour déterminer, en fonction des constats établis et des échanges avec les élus sur place, les besoins et l'ordre de priorité pour chacun d'entre eux :

Au niveau de TAUTIRA :

- Un fare vaa en état de vétusté à rénover voire à reconstruire dans son intégralité :
 - Une surface exploitable de 150 m² (trottoirs inclus),
 - Laisse à l'abandon et fermé au public à cause de la dangerosité qu'il pourrait représenter,
 - Besoins exprimés par les élus afin de stocker le matériel des services techniques (priorité 1) dans le cadre d'une extension du hangar existant,
 - Un compartimentage de l'espace pour des locaux à usage multiple (incluant la zone de stockage)
 - Petite extension côté « mer » pouvant servir de pépinière communale, utile à l'embellissement des bords de route,
- Des sanitaires au rez de chaussée du bâtiment principal à réparer, de nouveaux sanitaires demandés pour le personnel :

- Pour les agents communaux, demande des élus. Ces sanitaires jouxteraient le bureau de l'état civil à l'arrière de la mairie (1 WC homme et 1 WC femme tous deux adaptés aux normes PMR)
- L'acquisition d'une petite navigation afin de récupérer les administrés du Fenua Aihere (un projet sur lequel l'exécutif devra se positionner)

Au niveau de PUEU :

- La rénovation du ponton de la marina :
 - Un estimatif des travaux a été demandé afin de prévoir la rénovation des lattes de bois du ponton de la marina de Pueu. L'utilisation de matériaux durables est à envisager (à l'image de la rénovation toute récente du fare potee sis au parc TEAPUTA). En effet, le bois ne présente malheureusement pas des caractéristiques de durabilité suffisantes et oblige à s'astreindre à davantage d'entretien et de fréquentes rénovations. Aussi, afin de permettre que le projet aboutisse et puisse perdurer dans le temps, l'utilisation de matériaux novateurs sera privilégiée.
- Pose d'enrobée pour une nouvelle allée et raccordement aux chaussées existantes au niveau du cimetière communal de Pueu :
 - Des travaux estimés à 2 796 238 F CFP (devis à l'appui). Un rétroplanning sera établie en fonction du degré de priorité validé pour chaque projet afin de définir les dates réelles d'exécution des travaux ainsi que le suivi administratif et financier à adopter pour chacun d'entre eux.
- Assainissement de la marina de Pueu :
 - Un investissement estimé à environ **9 millions** qui s'avère urgent étant donné que les sanitaires ont d'ores et déjà été refaits. Les crédits seront inscrits au budget 2021.
- La rénovation de l'atelier en priorité une dont le chiffrage sera fait prochainement pour des travaux courant 2021

Au niveau de FAAONE :

- Réhabilitation de la salle polyvalente PK 47 :
 - Volonté exprimée des élus de Faaone en 2020 qui a donné lieu à l'engagement d'une dépense de 135 600 F CFP pour un avis technique solidité, équipements sportifs et sécurité incendie. Dès réception des conclusions du rapport, le conseil se positionnera sur l'opportunité d'une rénovation ou d'une construction, sur le plan de financement (études et travaux) ainsi que sur le retroplanning de réalisation de cette opération.
 - La sécurisation des accès et la pose d'une clôture sur la parcelle est la priorité première, avec des travaux envisagés en 2021
- Sécurisation des bureaux de la sous régie *suite au rapport d'audit n°2019-987-003 des régies de recettes de la commune de Taiarapu-Est*:
 - Des travaux ont été faits par les agents du service technique sur les encadrements des fenêtres et portes sises à l'étage de la mairie de Faaone : finalisation courant 2021.
- Construction de sanitaires sis à la mairie de Faaone:
 - Dans le cadre d'une étude de réaménagement de bâtiment (atelier sis à Faaone), il pourra être possible de proposer le compartimentage de l'atelier, la construction d'une mezzanine avec accès intérieur/extérieur à la zone de stockage supplémentaire et prévoir la construction de sanitaires adaptés au rez de chaussée de l'atelier.

Au niveau de AFAAHITI :

- Extension de l'atelier sis à la mairie de Afaahiti :
 - Étant donné les besoins des services pour le stockage de leurs matériels, un projet d'extension sera envisagé. Dès lors que les besoins auront été affinés, le conseil devra se prononcer sur le plan de financement ainsi que le retroplanning d'exécution de cette opération.

- Installation de deux containers aménagés pour le stockage de fournitures d'entretien et administratives sis à Afaahiti :
 - Une enveloppe de 1 944 060 F CFP a été validée par le conseil municipal dont 1 424 957 F CFP financés au titre de la DETR (*délibération n°61/2020/CTE du 17/12/2020*). La rédaction de la note descriptive est en cours. Le lancement et la finalisation de cette opération est escomptée pour cette fin d'année.

Projets transversaux :

- Réparations d'urgence au sein des écoles de Tairapu-Est :
 - Une enveloppe de 6.4 millions a été validée par le conseil municipal dont 4.5 millions financés au titre de la DETR (*délibération n°61/2020/CTE du 17/12/2020*). Une visite sur sites sera programmée très prochainement pour un état des lieux et un chiffrage des travaux à entreprendre
- Parc roulant:
 - Le parc roulant est vieillissant, selon l'état d'usure des véhicules, des frais de réparations importants (plus de 15 millions). La formalisation de marchés sera faite en fonction des options possibles (acquisitions, leasing) et des financements potentiels.
 - La réforme des véhicules communaux (validée par délibération n°32/2020/CTE) permettra de céder au plus offrant, les véhicules amortis dont les réparations ne sont pas une option envisagée par la commune. La vente de gré à gré (procédure retenue), se tiendra courant 2021 pour l'ensemble des véhicules pour lesquels le conseil municipal s'est d'ores et déjà prononcé.
- Photovoltaïque et énergies « propres » :
 - La pose de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments communaux
 - Le renouvellement des luminaires « LED » pour réduire la facture énergie
- Adressage communal :
 - Projet prioritaire dont les études pourraient être lancées courant 2021-2022 avec une réalisation à horizon 2026 (moyenne retenue par rapport aux autres communes où celui-ci a abouti)
- Modernisation de l'administration :
 - Offrir des services complémentaires aux redevables (plate-forme interactive sur le site internet de la commune (projet communication), paiement en ligne ou par carte bancaire envisagé)
 - Outils de gestion interfacés pour les services communaux (gestion des régies, gestion du service de l'eau, gestion électronique des données pour le secrétariat)
- Marchés formalisés pour les besoins en investissement (en fonction des projets validés) :
 - Marché formalisé pour la fourniture de mobilier d'intérieur, mobilier d'extérieur et mobilier urbain dont le lancement est prévu courant 2021.

V) L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS

A) L'en cours de la dette en 2021

1) Les emprunts

La commune présente plus de 526 millions de dettes (cinq crédits dont un auprès de l'AFD pour la rénovation de l'éclairage public, deux crédits concernent le marché communal et deux autres le parc TEAPUTA).

Année origine	Nature de la dépense	Capital restant dû au 31/12/2020
2013	Construction marché communal Socredo	32 844 544

2012	Acquisition terrain ex gendarmerie Socredo	59 759 170
2016	Aménagement Parc TEAPUTA Socredo	284 123 612
2010	Acquisition terrain Teaputa Banque de Tahiti	108 497 178
2019	Éclairage public - AFD	41 223 676
	TOTAL	526 448 180

2) La capacité de désendettement de la commune

Avec une capacité de désendettement à 5.09 au 31/12/2020 (526 millions de dettes, excédent brut de fonctionnement de 103 millions). Rester en deçà du seuil des 7 ans est l'objectif de la commune pour les exercices 2021 à 2026. Aussi, afin de pouvoir recourir de nouveau à l'emprunt en respectant cette ligne de conduite, une maîtrise des charges de fonctionnement est nécessaire afin de maintenir l'excédent brut de la collectivité à un niveau suffisant.

B) Les ratios financiers au 31 décembre 2020 (données du budget principal de la commune)

1) Les ratios de niveau

- Les dépenses par habitant : *R1* de 98 132 F CFP soit en deçà de 30 points par rapport à la moyenne des outremer
- Le produit fiscal par habitant : *R2bis* de 15 640 F CFP soit 37 points en deçà de la moyenne
- Les recettes par habitant : *R3* de 106 263 F CFP soit 31 points en deçà de la moyenne des
- L'effort d'équipement par habitant : *R4* de 15 803 F CFP soit de moitié inférieure à la moyenne
- La dette par habitant : *R5* de 41 449 F CFP de près de 60 points en dessous de la moyenne
- L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant : *R6* de 26 822 F CFP de 7 points au-dessus de la moyenne
- Les dépenses de personnel par habitant : *R7* de 56.53% contre 65.60% en moyenne
- Le taux d'équipement : *R10* de 14.87% soit 6 points quasiment en deçà de la moyenne

2) Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre

- Taux d'endettement : *R11* de 39.01% contre 64% en moyenne au niveau des collectivités d'outremer
- Capacité de désendettement : **(voir V) A) 2)**
- La marge d'autofinancement courant : *R9* de 94,86% contre 97,60% en moyenne dans les outremer

Libellés	Ratio 1	Ratio 2 bis	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 9	Ratio 10	Ratio 11
	DRF/pop	Produit des impositions directes/pop	RRF/pop	DBE/pop	Dette/pop	DGF/pop	Dépenses de personnel / pop %	MAC ((DRF+Remboursement dette)/RRF) %	Taux d'équipement DBE/RRF %	Taux d'endettement Dette/RRF %
euros ou %	1189	448	1294	267	829	210	65,60%	97,60%	20,60%	64,10%
F CFP ou %	141 885	53 461	154 415	31 862	98 926	25 060	65,60%	97,60%	20,60%	64,10%
valeurs T-est	98 132	15 640	106 263	15 803	41 449	26 822	56,53%	94,86%	14,87%	39,01%
% moyenne outremer	69,16%	29,25%	68,82%	49,60%	41,90%	107,03%	86,17%	97,19%	72,19%	60,85%
différences	-30,84%	-70,75%	-31,18%	-50,40%	-58,10%	7,03%	-13,83%	-2,81%	-27,81%	-39,15%
	-43 753	-37 821	-48 153	-16 059	-57 477	1 762	-9,07%	-2,74%	-5,73%	-25,09%

(Source DGCL – Données DGFIP – INSEE 2018)